



CHÂTEAU-GAILLARD
dans l'Ain

Avis prorogation d'enquête publique sur le projet de révision n°2 et révision n° 3 avec examen conjoint du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêtés n°01/06/19 et n°02/06/19 du 4 Juin 2019, le Maire de CHATEAU GAILLARD a ordonné la prorogation de l'enquête publique ouverte par arrêté municipal n° 13/04/19 et n°14/04/19 du 23 Avril 2019 portant sur le projet de révision n°2 et révision n°3 avec examen conjoint du plan local d'urbanisme.

L'enquête publique prévue du Mardi 21 Mai 2019 au Vendredi 21 Juin 2019 est prorogée pour une durée de 10 jours, soit jusqu'au Lundi 1er Juillet 2019, à 12 heures.

Elle se déroulera à la Mairie de CHATEAU GAILLARD, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que le Samedi 1er Juin 2019 de 8h30 à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public en Mairie les

Dates restantes pour la durée de l'enquête initiale :

Judi 6 Juin 2019 de 8h30 à 12h
Vendredi 21 Juin 2019 de 13h30 à 16h.

Dates supplémentaires pour la durée de prorogation de l'enquête :

Lundi 24 Juin 2019 de 8h30 à 12h
Lundi 1er Juillet 2019 de 8h30 à 12h

Pendant la période de prorogation de l'enquête publique, les observations pourront être consignées dans les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur, ouverts en Mairie. Elles peuvent également être transmises par correspondance au Commissaire-Enquêteur à la Mairie de CHATEAU GAILLARD, 01500, 63 rue des Muriers, ou par voie électronique : mairie.admin@chateaugaillard01.fr.

Cet avis est affiché dans le hall d'entrée de la Mairie, ainsi que sur le 3 panneaux d'affichage (Cormoz-Poste-Ravinelles) et peut être consulté sur le site internet de la commune : www.chateaugaillard01.fr.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet suivant www.chateaugaillard01.fr sur lequel vous pouvez déposer vos observations.

Au terme de l'enquête, la révision n°2 et la révision n°3 avec examen conjoint du Plan Local d'Urbanisme seront approuvées par délibération du Conseil Municipal.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Fait à CHATEAU GAILLARD, le 5 Juin 2019

Le Maire,
Joël BRUNET

